

**Sujet:** [INTERNET] SARL du Chêne vert Plouha

**De :**

**Date :** Thu, 5 Nov 2020 11:17:19 +0100

**Pour :** pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

**Copie à :**

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Sans être un expert du sujet, après consultation du dossier déposé par la SARL du Chêne Vert, plusieurs interrogations ou remarques me semblent importantes :

Concernant l'installation :

Vu le volume et la nature des combustibles prévus :

L'installation se situant à proximité de nombreuses habitations (dans son espace proche, mais aussi à portée de fumées de l'agglomération de Plouha dans un environnement où les vents peuvent être porteurs), les pollutions, à moyen, et surtout long terme sont susceptibles d'avoir un impact sur

- les sols, les cultures, la végétation, l'élevage, par dépôt de particules ou ingestion de produits polluants

- et tout particulièrement la santé des populations, pour les mêmes raisons

En effet, le bois de classe B contient des produits dont on ne connaît à priori pas la composition, et sa combustion induit la diffusion potentielle de métaux lourds, dioxine, etc. dont les effets à long terme sur la santé sont de mieux en mieux documentés (maladies chroniques en particulier). L'air Breton n'est pas si pur (cf l'impact agricole du printemps dernier ou celui récurrent du transport) qu'il puisse se dispenser d'en tenir compte.

Le système de contrôle de l'installation, même s'il répond je présume à la réglementation (je ne suis pas expert), face aux risques induits semble limité et dépendre largement de l'initiative de l'exploitant (choix du contrôleur dans certains cas, contrôles visuels à réception du combustible, ...).

D'autres interrogations pourraient être formulées, de façon non exhaustive : limites de l'analyse des risques induits, information publiques sur les procédures en cas de dysfonctionnement et conduites à tenir, impact routier du transport de combustible par exemple.

Concernant le contexte :

Il est utile de rappeler que l'urgence climatique à court terme a conduit l'Europe et l'Etat Français à formuler des stratégies aux horizons 2030 et 2050 exigeantes (SNBC 1 et 2 en particulier, Stratégie Nationale Bas Carbone <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>).

L'objectif de l'installation : légumes hors sol et hors saison, qui incidemment peut se discuter en terme de mode de production et de consommation, justifie difficilement l'usage du bois au regard des objectifs SNBC :

Pour le bois de classe A qui est déjà un combustible de l'installation, il convient de considérer que si à long terme le bilan carbone est (presque) nul, le terme est au minimum de 30 ans pour du taillis, mais beaucoup plus long pour des bois à croissance plus lente (60, 90, 120...). Le bilan carbone de leur combustion à horizon 2030, voire 2050, est donc particulièrement négatif et ne répond pas aux urgences consensuelles formulées aujourd'hui.

Pour le bois de classe B, sa combustion déstocke le carbone de façon nette, tout en provoquant un risque supplémentaire comme vu plus haut (le traitement de ce produit s'il pose problème, ne trouve certainement pas une solution satisfaisante dans ce processus. Conséquence de notre mode de vie et de consommation, il convient de rechercher des réponses alternatives ailleurs)

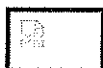
Dans les deux cas, l'objectif de production de cette installation **qui dispose d'alternatives réalistes (manger de saison, serres non chauffées)** s'exonère des préoccupations majeures auxquelles est confrontée aujourd'hui la société et auxquelles elle prétend répondre dans la SNBC.

Par ailleurs, le contexte volatil de l'économie agricole, notamment dans ce type de production, le soutien qu'il a reçu des pouvoirs publics (financier en particulier, mais pas seulement), peuvent légitimement questionner.

En conclusion, nous sommes face à un projet largement avancé, qu'il est aujourd'hui malaisé si on en a la volonté de remettre dans les rails d'une stratégie pérenne (SNBC en particulier) et dont les risques environnementaux, en particulier pour la santé s'il est conduit à son terme ne sont pas pris en compte.

Je vous demande donc de donner un avis négatif à l'utilisation de bois de classe B et à l'extension de l'installation, et dans toute la mesure du possible pousser à la recherche de solutions minimisant voire supprimant les impacts potentiels de l'installation existante, pour l'environnement pris localement et plus globalement pour ce qui est du réchauffement climatique.

Certain de votre volonté d'œuvrer pour l'intérêt collectif, soyez assuré, Monsieur le Préfet, de toute ma considération.



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)